



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 01188

Numéro SIREN : 424 520 773

Nom ou dénomination : 2001 NETTOYAGE

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2017 sous le numéro de dépôt 10614

**2001 NETTOYAGE**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 7 622 euros**  
**Siège social : 42B AVENUE DU 8 MAI 1945**  
**13240 SEPTEMES LES VALLONS**

**424 520 773 00013 RCS AIX EN PROVENCE**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2017**

Le trente juin deux mille dix- sept, au siège social,

**MR MARIKIAN Edmond,**

Demeurant 45 Avenue Anne Marie 13015 MARSEILLE,

Associé unique de la Société 2001 NETTOYAGE,

**I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

En sa qualité de Président de la Société, , associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

**II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

**PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES**

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 36 254 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 3 528 euros.

EM

## DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

### DIVIDENDES

#### **Affectation du résultat**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36 254 euros de la manière suivante :

#### **Origine**

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 36 254 euros.

#### **Affectation**

- A titre de dividende 35 000 euros soit :
- Actions ordinaires : à hauteur de 35 000 euros.
  
- Dotations aux réserves :
  - o A la réserve facultative : 1 250 euros
  
- Report à nouveau, soit 4 euros
- Solde du report à nouveau, soit 25 262 euros.

#### **Montant- Mise en paiement – Régime fiscal du dividende**

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Le dividende unitaire est donc de 350 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30/09/2017.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

EM

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2016	71 005 euros	0	0
31 décembre 2015	9 400 euros	0	0
31 décembre 2014	9 500 euros	0	0

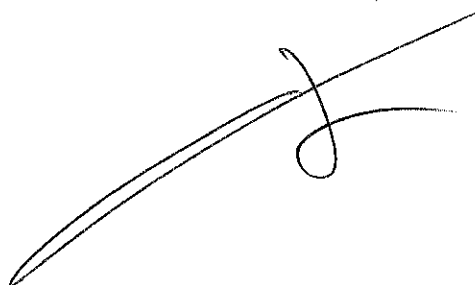
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**TROISIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

**MR MARIKIAN Edmond,**



EM



### IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)			Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS 2001 NETTOYAGE			42B AVENUE DU 8 MAI 1945		
SIRET	4	2	4	5	2
	0	7	7	3	0
	0	0	0	1	3
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

<b>B ACTIVITE</b>					
Activités exercées	Nettoyage			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	1 662	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%				
	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%				
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)  
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
FC EXPERTISE 72 RUE SAINTE 13007 MARSEILLE Tél: 04 86 57 27 00			Tél:		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date: 03/04/2017 Lieu SEPTEMES LES VALLONS		
Tél:			Qualité et nom du signataire: Mr MARIKIAN Edmond		
			Signature Président		



Désignation de l'entreprise SAS 2001 NETTOYAGE Néant  \*

Adresse de l'entreprise 42B AVENUE DU 8 MAI 1945 13240 SEPTEMES LES VALLONS

Numéro SIRET \* 4 2 4 5 2 0 7 7 3 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 6		3 1 1 2 2 0 1 5		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>	<b>Amortissements - Provisions</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>			
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014	820	016	820			
	Immobilisations corporelles *	028	105 175	030	28 404	76 771	81 271	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>105 994</b>	<b>048</b>	<b>29 223</b>	<b>76 771</b>	<b>81 271</b>	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)							
	Clients et comptes rattachés*	068		070				
	Autres * (3)	072	668	074		668	2 089	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	90 626	086		90 626	123 460	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>91 294</b>	<b>098</b>	<b>91 294</b>	<b>125 548</b>	
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>197 289</b>	<b>112</b>	<b>29 223</b>	<b>168 065</b>	<b>206 819</b>	
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET</b>	<b>Exercice N-1 NET</b>			
				<b>1</b>	<b>2</b>			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	7 622	7 622		
	Ecart de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126	762	762		
	Réserves réglementées*	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132				
	Report à nouveau	134		134	25 258	61 729		
	Résultat de l'exercice	136		136	36 254	34 534		
	Provisions réglementées	140		140				
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>142</b>	<b>69 897</b>	<b>104 648</b>	
		<b>Total II</b>	<b>154</b>		<b>154</b>			
Provisions pour risques et charges	154		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	16 154	21 052		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	2 477	4 650		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	169	4 881	172	61 738	49 270		
	Produits constatés d'avance	174		174	17 800	27 200		
		<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>176</b>	<b>98 168</b>	<b>102 172</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>180</b>	<b>168 065</b>	<b>206 819</b>		
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					Néant	*			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 1 1 2 2 0 1 6 1						13 1 1 2 2 0 1 5 1									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209							210								
	Production vendue	biens			215							214							
		services *			217							218	213 369					208 222	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222								
	Production immobilisée *										224								
	Subventions d'exploitation reçues										226								
	Autres produits										230	289					336		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											232	213 658					208 557	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234								
	Variation de stock (marchandises) *										236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240								
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier)									242	32 637					38 675		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 004						244	3 637					2 532		
	Rémunérations du personnel *										250	91 381					98 995		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252	22 030					26 207		
	Dotations aux amortissements *										254	4 500					4 500		
	Dotations aux provisions										256								
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259							262	564					108		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260															
Total des charges d'exploitation (II)											264	154 750					171 018		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											270	58 908					37 539		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers										280								
	Produits exceptionnels										290								
	Charges financières										294	619					777		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347							300	18 507							
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348															
	Impôts sur les bénéfices *										306	3 528					2 227		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)											310	36 254					34 534	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	36 254					314			
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318								
	Provisions non déductibles *										322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324	3 528							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			330									
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999										
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44, sexties)	986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)		987	Zones de reconstruction de la défense (44, septies)		127	Zones de revitalisation rurales (44, septies)		138			342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, sexties A)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	Pôles de compétitivité dans C.I.C.T.E (art 44 undecies)		990								
	Divers* ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer		344	Création due au report en arrière dit déficit		346					350						
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655														
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		352	39 782					354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356										
	Déficits antérieurs reportables : * .....				dont imputés sur le résultat :								360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		370	39 782					372					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2001 NETTOYAGE</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410	820	412		414		416	820
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430	90 000	432		434		436	90 000
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	1 971	442		444		446	1 971
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460	10 516	462		464		466	10 516
	Autres immobilisations corporelles	470	2 687	472		474		476	2 687
	Immobilisations financières	480		482		484		486	
<b>TOTAL</b>		490	105 994	492		494		496	105 994
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>									
Immobilisations incorporelles		500	820	502		504		506	820
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	8 729	522	4 500	524		526	13 229
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	1 971	532		534		536	1 971
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	10 516	552		554		556	10 516
	Autres immobilisations corporelles	560	2 687	562		564		566	2 687
<b>TOTAL</b>		570	24 723	572	4 500	574		576	29 223
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591	
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

QUADREATUS Informatique

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise : SAS 2001 NETTOYAGE Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
		Autres provisions réglementées		610		612		614		616	
		Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations		630		632		634		636	
		Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
		Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656	
		Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL				680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995
Déficits imputés			983	Déficits étrangers des PMB antérieurement déduits (art. 209C du CGI)			996
Déficits reportables			984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice			860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129
Total des déficits restant à reporter			870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800 <input type="checkbox"/>

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	2 689	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374	32 182	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 311	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :  
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2001 NETTOYAGE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <u>01012016</u>		et clos le : <u>31122016</u>	
		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
<b>I - Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141	213 369	
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	289	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	213 658	
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121		
Variation de stock (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	32 637	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	564	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	33 202	
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	180 456	
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	180 456	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	213 369	
Période de référence	du	024	01/01/2016 au
	160	31/12/2016	
Date de cessation	186		
<b>V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>			
Effectifs moyens du personnel * :	376	3	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1
---	---

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2017

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1)

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

4 2 4 5 2 0 7 7 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 2001 NETTOYAGE

ADRESSE (voie)

42B AVENUE DU 8 MAI 1945

CODE POSTAL

13240

VILLE

SEPTEMES LES VALLONS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS informatique



S.A.S.U 2001 NETTOYAGE  
42B AVENUE DU 8 MAI 1945

13240 SEPTEMES LES VALLONS

**ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016**



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.

***Cabinet HERVE SIMONE***

*58 Avenue du 8 Mai 1945*

*13240 SEPTEMES LES VALLONS*

*04 91 96 19 30*

## ANNEXE

### SOMMAIRE

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Provision spéciale de réévaluation (1976)	X
Frais d'établissement	X
Frais de recherche appliquée et de développement	X
Fonds commercial	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Créances immobilisées	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluations des produits et en cours	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Opérations à long terme	X
Produits nets partiels sur travaux en cours	X
Différence d'évaluation sur éléments fongibles	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Avances ou crédits alloués aux dirigeants	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	X
Différence d'évaluation sur les titres	X
Disponibilités en Euros	X
Disponibilités en devises	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Charges à répartir sur plusieurs exercices	X
Primes de remboursement des obligations	X
Ecart de conversion sur opérations en devises	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

### SOMMAIRE

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées X

#### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles X

Montant des engagements financiers X

Informations en matière de crédit bail X

Engagement en matière de pensions et retraites X

Identité des sociétés mères consolidant les comptes X

Liste des filiales et participations X

#### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels X

Valeurs mobilières X

Produits et charges sur exercices antérieurs X

Résultats financiers des cinq derniers exercices X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Dérogations**

A l'exception des dérogations suivantes :

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations générales complémentaires**

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	820		
Constructions sur sol propre	90 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 971		
Matériel de transport	10 516		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 687		
<b>TOTAL</b>	<b>105 175</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>105 994</b>		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			820	820
Constructions sur sol propre			90 000	90 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 971	1 971
Matériel de transport			10 516	10 516
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 687	2 687
<b>TOTAL</b>			<b>105 175</b>	<b>105 175</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>105 994</b>	<b>105 994</b>

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	820			820
Constructions sur sol propre	8 729	4 500		13 229
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 971			1 971
Matériel de transport	10 516			10 516
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 687			2 687
<b>TOTAL</b>	<b>23 904</b>	<b>4 500</b>		<b>28 404</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 723</b>	<b>4 500</b>		<b>29 223</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	4 500				
<b>TOTAL</b>	<b>4 500</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 500</b>				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Etat des provisions

Néant

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	668	668	
<b>TOTAL</b>	668	668	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	16 154	16 154		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 477	2 477		
Personnel et comptes rattachés	15 306	15 306		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 812	14 812		
Taxe sur la valeur ajoutée	26 739	26 739		
Groupe et associés	4 881	4 881		
Produits constatés d'avance	17 800	17 800		
<b>TOTAL</b>	98 168	98 168		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 897			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	76.2200	100			100

### Provision spéciale de réévaluation

### Variations de la réserve de réévaluation

### Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de premier établissement	820	
Total général	820	

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **Frais de recherche appliquée et de développement**

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.  
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.  
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

### **Fonds commercial**

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

### **Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### **Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **Créances immobilisées**

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.  
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Evaluation des matières et marchandises**

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.  
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **Evaluation des produits et en cours**

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### **Dépréciation des stocks**

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### **Opérations à long terme**

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."  
Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

### **Produits nets partiels sur travaux en cours**

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **Différence d'évaluation sur éléments fongibles**

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Avances ou crédits alloués aux dirigeants**

### **Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

### **Dépréciation des valeurs mobilières**

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

### **Différence d'évaluation sur titres**

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **Disponibilités en devises**

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

### **Produits à recevoir**

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	15 001
Total	15 001

### **Charges et produits constatés d'avance**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	17 800
Total	17 800

### **Charges à répartir sur plusieurs exercices**

### **Primes de remboursement des obligations**

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

### **Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères**

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **Éléments relevant de plusieurs postes au bilan**

(Code du Commerce Art. R 123-181)

#### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

### **Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

#### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

### **Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

### **Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **Crédit bail**

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

### **Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

### **Identité des sociétés mères consolidant les comptes**

(PCG Art. 831-3)

**Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
<b>A. Renseignements détaillés</b> - Filiales détenues à + de 50% - Participations détenues entre 10 et 50 % <b>B. Renseignements globaux</b> - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

**Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières**

(PCG Art. 831-2/20)

**Charges et produits sur exercices antérieurs**

(PCG Art. 831-2/13)

**Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices**

(Code du Commerce Art. R. 225-102)

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	7 622 100	7 622 100	7 622	7 622 100	7 622 100
Nbre des actions ordinaires existantes					
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	210 811	194 377	217 539	208 222	213 369
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	30 545	27 755	45 309	41 261	44 282
Impôts sur les bénéfices	4 553	248	3 278	2 227	3 528
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	25 552	25 956	37 802	34 534	36 254
Résultat distribué					71 005
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	259.92	275.07		390.34	407.54
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	255.52	259.56		345.34	362.54
Dividende distribué à chaque action					710.05
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice				3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	128 585	114 424	97 414	98 995	91 381
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	26 538	18 591	21 869	26 207	22 030

**2001 NETTOYAGE**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 7 622 euros**  
**Siège social : 42B AVENUE DU 8 MAI 1945**  
**13240 SEPTEMES LES VALLONS**

**424 520 773 00013 RCS AIX EN PROVENCE**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2017**

Le trente juin deux mille dix- sept, au siège social,

**MR MARIKIAN Edmond,**

Demeurant 45 Avenue Anne Marie 13015 MARSEILLE,

Associé unique de la Société 2001 NETTOYAGE,

**I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

En sa qualité de Président de la Société, , associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

**II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

**PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES**

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 36 254 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 3 528 euros.

EM

## DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

### DIVIDENDES

#### **Affectation du résultat**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36 254 euros de la manière suivante :

#### **Origine**

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 36 254 euros.

#### **Affectation**

- A titre de dividende 35 000 euros soit :
- Actions ordinaires : à hauteur de 35 000 euros.
  
- Dotations aux réserves :
  - o A la réserve facultative : 1 250 euros
  
- Report à nouveau, soit 4 euros
- Solde du report à nouveau, soit 25 262 euros.

#### **Montant- Mise en paiement – Régime fiscal du dividende**

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Le dividende unitaire est donc de 350 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30/09/2017.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

EM

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2016	71 005 euros	0	0
31 décembre 2015	9 400 euros	0	0
31 décembre 2014	9 500 euros	0	0

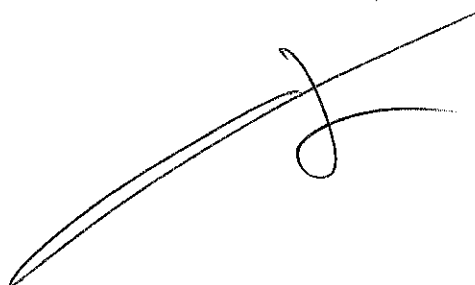
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**TROISIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

**MR MARIKIAN Edmond,**



EM



### IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)			Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS 2001 NETTOYAGE			42B AVENUE DU 8 MAI 1945		
SIRET	4	2	4	5	2
	0	7	7	3	0
	0	0	0	1	3
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

<b>B ACTIVITE</b>					
Activités exercées			Nettoyage		
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	1 662	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>					

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)  
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
FC EXPERTISE 72 RUE SAINTE 13007 MARSEILLE Tél: 04 86 57 27 00			Tél:		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date: 03/04/2017		
Tél:			Lieu: SEPTEMES LES VALLONS		
			Qualité et nom du signataire: Mr MARIKIAN Edmond		
			Signature: Président		



Désignation de l'entreprise SAS 2001 NETTOYAGE Néant  \*

Adresse de l'entreprise 42B AVENUE DU 8 MAI 1945 13240 SEPTEMES LES VALLONS

Numéro SIRET \* 4 2 4 5 2 0 7 7 3 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 6		3 1 1 2 2 0 1 5		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>		<b>Amortissements - Provisions</b>		<b>Net</b>		
		<b>1</b>		<b>2</b>		<b>3</b>		
						<b>4</b>		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014	820	016	820			
	Immobilisations corporelles *	028	105 175	030	28 404	76 771	81 271	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>105 994</b>	<b>048</b>	<b>29 223</b>	<b>76 771</b>	<b>81 271</b>	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)							
	Clients et comptes rattachés*	068		070				
	Autres * (3)	072	668	074		668	2 089	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	90 626	086		90 626	123 460	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>91 294</b>	<b>098</b>		<b>91 294</b>	<b>125 548</b>
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>197 289</b>	<b>112</b>	<b>29 223</b>	<b>168 065</b>	<b>206 819</b>	
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET 1</b>		<b>Exercice N-1 NET 2</b>		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			7 622		7 622	
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			762		762	
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134			25 258		61 729	
	Résultat de l'exercice	136			36 254		34 534	
	Provisions réglementées	140						
		<b>Total I</b>	<b>142</b>			<b>69 897</b>		<b>104 648</b>
		<b>Total II</b>	<b>154</b>					
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154						
	Emprunts et dettes assimilées	156			16 154		21 052	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			2 477		4 650	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	169	4 881	172	61 738		49 270	
	Produits constatés d'avance	174			17 800		27 200	
	<b>Total III</b>	<b>176</b>			<b>98 168</b>		<b>102 172</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>			<b>168 065</b>		<b>206 819</b>	
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					Néant	*			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 1 1 2 2 0 1 6 1						13 1 1 2 2 0 1 5 1									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209							210								
	Production vendue	biens			215							214							
		services *			217							218	213 369					208 222	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222											
	Production immobilisée *							224											
	Subventions d'exploitation reçues							226											
	Autres produits							230	289					336					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	213 658					208 557				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234										
	Variation de stock (marchandises) *								236										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240										
	Autres charges externes * :		dont crédit bail : (- mobilier)						242	32 637					38 675				
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)		243	1 004				244	3 637					2 532			
	Rémunérations du personnel *								250	91 381					98 995				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	22 030					26 207				
	Dotations aux amortissements *								254	4 500					4 500				
	Dotations aux provisions								256										
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259					262	564					108			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260														
Total des charges d'exploitation (II)								264	154 750					171 018					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	58 908					37 539					
Produits financiers (III)								280											
Produits exceptionnels (IV)								290											
Charges financières (V)								294	619					777					
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347					300	18 507									
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348															
Impôts sur les bénéfices * (VII)								306	3 528					2 227					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310	36 254					34 534					
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	36 254					314					
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318										
	Provisions non déductibles *								322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324	3 528									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248											
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de régularisation)		249												
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999										
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997					
	Entreprise nouvelles (44, sexties)	986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987	Zones de reconstruction de la défense (44, septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44, septies)	138						342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, sexties A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors C.I.C.T.E (art 44 undecies)	990											
	Divers ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Création due au report en arrière dit déficit	346						350							
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"																		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	39 782					354				
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356											
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :													360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	39 782					372					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2001 NETTOYAGE

Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	820	412		414		416	820	820
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	90 000	432		434		436	90 000	90 000
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	1 971	442		444		446	1 971	1 971
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	10 516	462		464		466	10 516	10 516
	Autres immobilisations corporelles	470	2 687	472		474		476	2 687	2 687
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
	<b>TOTAL</b>	490	105 994	492		494		496	105 994	105 994
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	820	502		504		506	820	
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	8 729	522	4 500	524		526	13 229	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	1 971	532		534		536	1 971	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	10 516	552		554		556	10 516	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 687	562		564		566	2 687	
	<b>TOTAL</b>	570	24 723	572	4 500	574		576	29 223	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595	
	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591			
	<b>TOTAL</b>					596	585	597	599	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADREATUS Informatique

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise : SAS 2001 NETTOYAGE Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
		Autres provisions réglementées		610		612		614		616	
		Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations		630		632		634		636	
		Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
		Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656	
		Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL				680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995
Déficits imputés			983	Déficits étrangers des PMB antérieurement déduits (art. 209C du CGI)			996
Déficits reportables			984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice			860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129
Total des déficits restant à reporter			870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800 <input type="checkbox"/>

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	2 689	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374	32 182	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 311	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :  
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2001 NETTOYAGE Néant  \*

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	213 369
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	289
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 1</b>	<b>144</b>	<b>213 658</b>

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (I)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	32 637
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	564
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
<b>TOTAL 2</b>	<b>152</b>	<b>33 202</b>

III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	180 456

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	180 456

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	213 369
Période de référence du <u>024</u> <u>01/01/2016</u> au <u>160</u> <u>31/12/2016</u>		
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel * :	376	3
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1
---	---

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 2 4 5 2 0 7 7 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2001 NETTOYAGE

ADRESSE (voie) 42B AVENUE DU 8 MAI 1945

CODE POSTAL 13240 VILLE SEPTEMES LES VALLONS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) M Nom patronymique MARIKIAN Prénom(s) EDMOND

Nom marital  % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 010260 N° Département 99 Commune EREVAN Pays ARMENIE

Adresse : N° 45 Voie AVENUE ANNE MARIE

Code postal 13015 Commune MARSEILLE Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2017

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1)

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

4 2 4 5 2 0 7 7 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 2001 NETTOYAGE

ADRESSE (voie)

42B AVENUE DU 8 MAI 1945

CODE POSTAL

13240

VILLE

SEPTEMES LES VALLONS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique



S.A.S.U 2001 NETTOYAGE  
42B AVENUE DU 8 MAI 1945

13240 SEPTEMES LES VALLONS

**ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016**



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive-like shape.

***Cabinet HERVE SIMONE***

*58 Avenue du 8 Mai 1945*

*13240 SEPTEMES LES VALLONS*

*04 91 96 19 30*

## ANNEXE

### SOMMAIRE

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Provision spéciale de réévaluation (1976)	X
Frais d'établissement	X
Frais de recherche appliquée et de développement	X
Fonds commercial	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Créances immobilisées	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluations des produits et en cours	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Opérations à long terme	X
Produits nets partiels sur travaux en cours	X
Différence d'évaluation sur éléments fongibles	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Avances ou crédits alloués aux dirigeants	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	X
Différence d'évaluation sur les titres	X
Disponibilités en Euros	X
Disponibilités en devises	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Charges à répartir sur plusieurs exercices	X
Primes de remboursement des obligations	X
Ecart de conversion sur opérations en devises	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

### SOMMAIRE

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées X

#### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles X

Montant des engagements financiers X

Informations en matière de crédit bail X

Engagement en matière de pensions et retraites X

Identité des sociétés mères consolidant les comptes X

Liste des filiales et participations X

#### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels X

Valeurs mobilières X

Produits et charges sur exercices antérieurs X

Résultats financiers des cinq derniers exercices X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Dérogations**

A l'exception des dérogations suivantes :

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations générales complémentaires**

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	820		
Constructions sur sol propre	90 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 971		
Matériel de transport	10 516		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 687		
<b>TOTAL</b>	<b>105 175</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>105 994</b>		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			820	820
Constructions sur sol propre			90 000	90 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 971	1 971
Matériel de transport			10 516	10 516
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 687	2 687
<b>TOTAL</b>			<b>105 175</b>	<b>105 175</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>105 994</b>	<b>105 994</b>

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	820			820
Constructions sur sol propre	8 729	4 500		13 229
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 971			1 971
Matériel de transport	10 516			10 516
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 687			2 687
<b>TOTAL</b>	<b>23 904</b>	<b>4 500</b>		<b>28 404</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 723</b>	<b>4 500</b>		<b>29 223</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	4 500				
<b>TOTAL</b>	<b>4 500</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 500</b>				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Etat des provisions

Néant

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	668	668	
<b>TOTAL</b>	<b>668</b>	<b>668</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	16 154	16 154		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 477	2 477		
Personnel et comptes rattachés	15 306	15 306		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 812	14 812		
Taxe sur la valeur ajoutée	26 739	26 739		
Groupe et associés	4 881	4 881		
Produits constatés d'avance	17 800	17 800		
<b>TOTAL</b>	<b>98 168</b>	<b>98 168</b>		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 897			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	76.2200	100			100

### Provision spéciale de réévaluation

### Variations de la réserve de réévaluation

### Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de premier établissement	820	
Total général	820	

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **Frais de recherche appliquée et de développement**

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

### **Fonds commercial**

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

### **Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### **Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **Créances immobilisées**

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.  
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Evaluation des matières et marchandises**

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.  
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **Evaluation des produits et en cours**

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### **Dépréciation des stocks**

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### **Opérations à long terme**

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."  
Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

### **Produits nets partiels sur travaux en cours**

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **Différence d'évaluation sur éléments fongibles**

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Avances ou crédits alloués aux dirigeants**

### **Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

### **Dépréciation des valeurs mobilières**

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

### **Différence d'évaluation sur titres**

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **Disponibilités en devises**

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

### **Produits à recevoir**

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	15 001
Total	15 001

### **Charges et produits constatés d'avance**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	17 800
Total	17 800

### **Charges à répartir sur plusieurs exercices**

### **Primes de remboursement des obligations**

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

### **Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères**

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **Éléments relevant de plusieurs postes au bilan**

(Code du Commerce Art. R 123-181)

#### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

### **Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

#### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

### **Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

### **Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **Crédit bail**

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

### **Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

### **Identité des sociétés mères consolidant les comptes**

(PCG Art. 831-3)

**Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
<b>A. Renseignements détaillés</b> - Filiales détenues à + de 50% - Participations détenues entre 10 et 50 % <b>B. Renseignements globaux</b> - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

**Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières**

(PCG Art. 831-2/20)

**Charges et produits sur exercices antérieurs**

(PCG Art. 831-2/13)

**Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices**

(Code du Commerce Art. R. 225-102)

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	7 622 100	7 622 100	7 622	7 622 100	7 622 100
Nbre des actions ordinaires existantes					
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	210 811	194 377	217 539	208 222	213 369
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	30 545	27 755	45 309	41 261	44 282
Impôts sur les bénéfices	4 553	248	3 278	2 227	3 528
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	25 552	25 956	37 802	34 534	36 254
Résultat distribué					71 005
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	259.92	275.07		390.34	407.54
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	255.52	259.56		345.34	362.54
Dividende distribué à chaque action					710.05
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice				3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	128 585	114 424	97 414	98 995	91 381
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	26 538	18 591	21 869	26 207	22 030